2800846

00B571

ORDONNANCE

N° 2008/108

Nous, Roger BRUNEL Président du Tribunal de commerce d'AURILLAC,
assisté de Me Danièle BECHONNET, Greffier en Chef,

Vu la requête et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L. 225-147 du Code de commerce et 64 et 169 du décrêt du 23 mars 1967 ;

DESIGNONS le Cabinet AUDIT EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEILS D & P. HEDIEU, sis 7 rue Beau de Rochas BP 20100 63541 BEAUMONT cedex, représenté par Monsieur Didier André HEDIEU, **en qualité de commissaire aux apports**, concernant l'augmentation du capital social par voie d'apport en nature de biens envisagée dans la SARL Société FIMAVI dont le siège social est à la Peyre 15430 PAULHAC, avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport en nature consenti par Monsieur Jean Christophe VIGOUROUX,
- d'établir le rapport sur l'évaluation de cet apport.

Disons que le commissaire aux apports ci-dessus désigné sera saisi de sa mission à la requête de la partie demanderesse.

Fait à AURILLAC,
Le 18 août 2008.

LE PRESIDENT

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AURILLAC (Cantal)

LE GREFFIER

Pour copie certifiée conforme
sur 4 page(s)
Pour l'INPI Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AURILLAC (Cantal)

SA – SAS

Société d'Avocats
COLLET-de ROCQUIGNY
CHANTELOT-ROMENVILLE & Associés
14, Avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04.73.93.10.60 Fax : 04.73.17.10.61

10, rue Soubrany
63202 RIOM CEDEX
Tél. : 04.73.38.02.48 – Fax : 04.73.63.17.71
E-mail : infos@cr-avocats.com

TRIBUNAL DE COM...
11 AOUT 2008
GREFFE - 15000 AURILLAC

Requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce D'AURILLAC

La Société «FIMAVI» Société à Responsabilité Limitée au capital de 300.000 euros, dont le siège social est La Peyre 15430 PAULHAC, immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AURILLAC sous le numéro SIREN 429.326.614

Agissant poursuite et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège.

Ayant pour Conseil la société d'Avocats **COLLET-DE ROCQUIGNY-CHANTELOT-ROMENVILLE & ASSOCIES**, Avocats au Barreau de CLERMONT-FERRAND et à la Cour de RIOM, demeurant en lesdites villes 14, Avenue Max Dormoy - 63000 CLERMONT-FERRAND (Tél : 04.73.17.10.60 et Fax 04.73.17.10.61) et 10, Rue Soubrany - 63200 RIOM (Tél : 04.73.38.02.48 et Fax : 04.73.63.17.71) E-mail : infos@cr-avocats.com.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

Que la Société « FIMAVI» envisage de procéder à une augmentation de son capital social, savoir :

- ✓ par voie d'apport en nature des biens ci-après, ledit apport étant effectué par Monsieur Jean Christophe VIGOUROUX et consistant en :

QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENT DIX (455.710) actions de la Société **AMALIAGE,** Société par actions simplifiée au capital de 1.711.775 euros ayant son siège social à MONTPLAISIR (32400) MAULICHERES, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH, sous le numéro 437 487 556,

Cet apport en nature peut être évalué globalement à 19.368.000 euros sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des caractéristiques des apports en nature, de l'apporteur et de la Société Bénéficiaire.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir conformément aux dispositions des articles L 225-147 du Code de Commerce et des articles 64 et 169 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, désigner le Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

- ✓ d'apprécier et évaluer l' apport en nature consenti par Monsieur Jean Christophe VIGOUROUX,
- ✓ d'établir les rapports contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui seront mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai fixé par le décret N°67 du 23 mars 1967.

Présentée à AURILLAC,

Le 8 août 2008.

P /Maître ROMENVILLE

Bureau de CLERMONT FERRAND

Société d'Avocats
COLLET - de ROCQUIGNY
CHANTELOT - ROMENVILLE & ASS
14, av M. Dormoy - 63000 CLERMONT-FD
Tél. 04.73.17.10.60 - Fax 04.73.17.10.61
10, rue Soubrany - 63200 RIOM
Tél. 04.73.38.02.48 - Fax 04.73.63.17.71
e-mail : infos@cr-avocats.com

APPORTS EN NATURE A LA SOCIETE « FIMAVI »

I – DESCRIPTION DES APPORTS

QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENT DIX (455.710) actions de même catégorie (soit 26,62% du capital social) de la Société « AMALIAGE », Société par actions simplifiée au capital de 1.711.775 euros, ayant son siège social à MONTPLAISIR (32400) MAULICHERES, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH, sous le numéro 437 487 556

II – APPORTEUR

Monsieur Jean Christophe VIGOUROUX, Dirigeant de Sociétés, né le 28 juin 1967 à SAINT FLOUR (15), demeurant à RIOM (63) 89 ter, rue des moulins
marié à Madame Martine de CONQUAND, sous le régime de la séparation de biens pure et simple.

apportant en pleine propriété à «FIMAVI », QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENT DIX (455.710) actions d'AMALIAGE»

III – SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

Société « FIMAVI»
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 300.000 €
dont le siège social est à PAULHAC 15430 La Peyre
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AURILLAC, sous le numéro 429 326 614,

Activité : Conseil en Ingénierie financière et commerciale. Marchand de biens.

Chiffre d'affaires : 30 avril 2008 731.095

Capitaux propres : 989.788 euros